

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Comité Syndical
Du Syndicat Mixte d'Études et de Travaux de l'Astien.

Réunion du bureau du 28 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux à 18h00

Le Bureau Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Gérard ABELLA, Président du SMETA.

Étaient présents ou représentés à cette réunion :

M. Gérard ABELLA, M. Bertrand GELLY, M. Fabrice SOLANS, Mme Laurence MABELLY.

Étaient Excusés à cette réunion :

M. Philippe FAURÉ, M. Jacques BOLINCHES, M. Vincent GAUDY.

Assistaient également à la réunion :

Mme Véronique DUBOIS (SMETA).

Objet : Elargissement de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » aux communes inscrites dans le périmètre du SAGE

Le président énonce les faits suivants :

«Le syndicat, par délibération n° 468 du 5 novembre 2012, a mis en place la charte communale « Je ne gaspille pas l'eau » afin d'accompagner les communes prélevant dans la nappe astienne vers une gestion rigoureuse de leur ressource via la maîtrise des consommations d'eau et la réduction des fuites.

Les communes, concertées en amont de la mise en œuvre de ce projet, avaient souhaité associer à cette charte une démarche de labellisation qui, depuis 2013 valorise, chaque année, les efforts des communes en matière d'économies d'eau sur les consommations communales.

Les 10 communes alimentées en eau potable au moins en partie par la nappe astienne étaient seules éligibles à s'inscrire dans cette démarche. Une délibération du conseil municipal était exigée. Toutefois les termes de la charte prévoyaient la possibilité d'élargir cette éligibilité aux communes inscrites dans le périmètre de la nappe astienne.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan climat air énergie territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée, dont 7 communes alimentées en partie par l'astien adhéraient déjà à la charte « Je ne gaspille pas l'eau », a proposé l'extension de cette démarche aux 10 communes restantes. La commune de Bassan souhaite adhérer à la démarche à l'occasion de la semaine de l'environnement (semaine 19).

Compte tenu des enjeux de l'eau sur l'ensemble du territoire qui nécessitent d'une part de gérer les ressources en eau de manière globale à l'échelle du périmètre du SAGE (toutes les communes, prélevant dans la nappe astienne disposeront prochainement d'une double ressource en eau avec des dispositifs de délestage des

prélèvement en nappe), d'autre part de maîtriser les consommations d'eau quelle que soit la ressource utilisée, il paraît opportun d'élargir à l'ensemble des communes du SAGE les possibilités d'adhésion à la charte « Je ne gaspille pas l'eau » et, par ailleurs, donner aux EPCI, adhérents à la charte (CABM et CAHM notamment), la possibilité d'étendre la démarche à l'ensemble de leurs communes dans un souci de cohérence territoriale.

Aussi, je vous propose de modifier le texte originel de la charte selon les termes précisés dans le document qui vous est présenté et de m'autoriser à signer cette charte pour le compte du SMETA avec les communes éligibles qui solliciteraient leur adhésion dans le respect du règlement mis en place. »

Après avoir pris connaissance des termes modifiés de la charte « je ne gaspille pas l'eau », le bureau syndical, après délibération, **APPROUVE** les termes modifiés de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la Charte avec les maires ou représentants souhaitant adhérer à cette démarche.

Le Président



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Estier" around the perimeter and a small star symbol at the bottom. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.